

.becoming[®]

better brands. better life.



STOP AU TRAVAIL AU NOIR

ÉDITION 2025

28/05/2025

Contact : Marina Rezé
marina.reze@ouicare.com - 07 63 75 10 59

ETU030131- CD/NL

Objectifs

.01

**Mesurer les évolutions sur le recours au travail déclaré
compte tenu des changements réglementaires.**

.02

**Évaluer la compréhension des Français sur les dispositifs
d'incitation au travail déclaré.**

.03

**Déterminer l'impact des avances immédiates sur le crédit
d'impôt sur le recours au travail déclaré dans les services
Home et Care.**

Méthodologie



Echantillon

1002 hommes et femmes **représentatifs** de la population française



Mode de recueil

Enquêtes par voie électronique



Date de terrain

Du **13 mai 2025** au **20 mai 2025**



Durée du questionnaire

10 minutes

*Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante
« Enquête réalisée par .becoming pour Oui Care ».*

Les résultats sont comparés aux éditions précédentes réalisées en 2022 et 2018.

Méthodologie



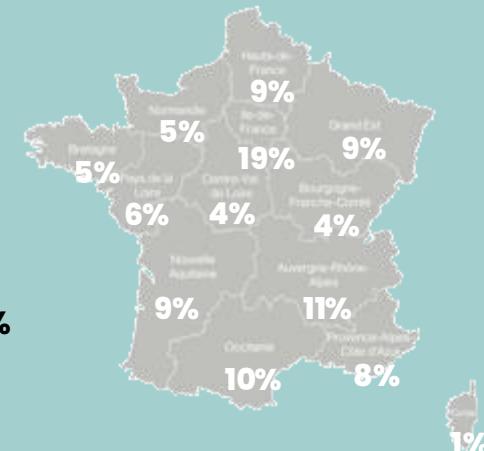
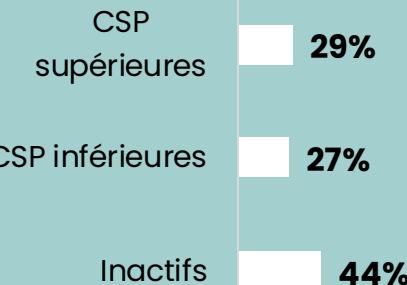
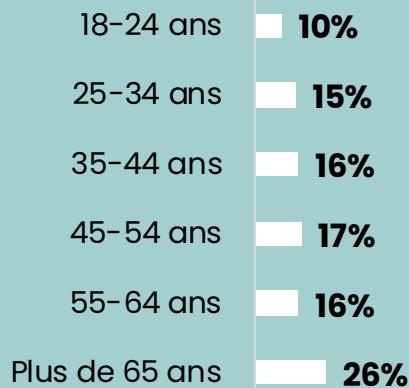
Des quotas ont été appliqués pour cette étude :
Une population nationale représentative

genre
48%
52%

âge
18-24 ans
25-34 ans
35-44 ans
45-54 ans
55-64 ans
Plus de 65 ans

PCS
CSP supérieures
CSP inférieures
Inactifs

région
1%



Un redressement des données a été appliqué pour être représentatif de la population nationale

Aide à la lecture

Les « N= » correspondent aux répondants à la question.

Lorsque les pourcentages sont supérieurs à 100%, les répondants pouvaient indiquer plusieurs réponses.

Les résultats sont calculés hors « ne sait pas » (NSP). Les « ne sait pas » sont indiqués lorsque la proportion de non-réponses est supérieure à 5%. Ils seront présentés sous cette forme : NSP 6%

Des tests statistiques sont réalisés pour valider les écarts entre deux populations. Les différences significatives à 95% entre une sous-population (âge, sexe, PCS...) et la population globale sont indiquées soit par

Une étiquette : Femme : 32%

Femme : 32%

Les évolutions sont indiquées comme suit :

-  Hausse significative vs vague précédente
-  Baisse significative vs vague précédente

Sommaire

.01

Le travail au noir côté employeur

.02

Le travail au noir côté employé

.03

La vision du travail au noir par les Français

.04

La connaissance des risques du travail au noir

.05

La connaissance des avantages fiscaux

.06

L'impact des avantages fiscaux sur le travail au noir

.07

Conclusions

.08

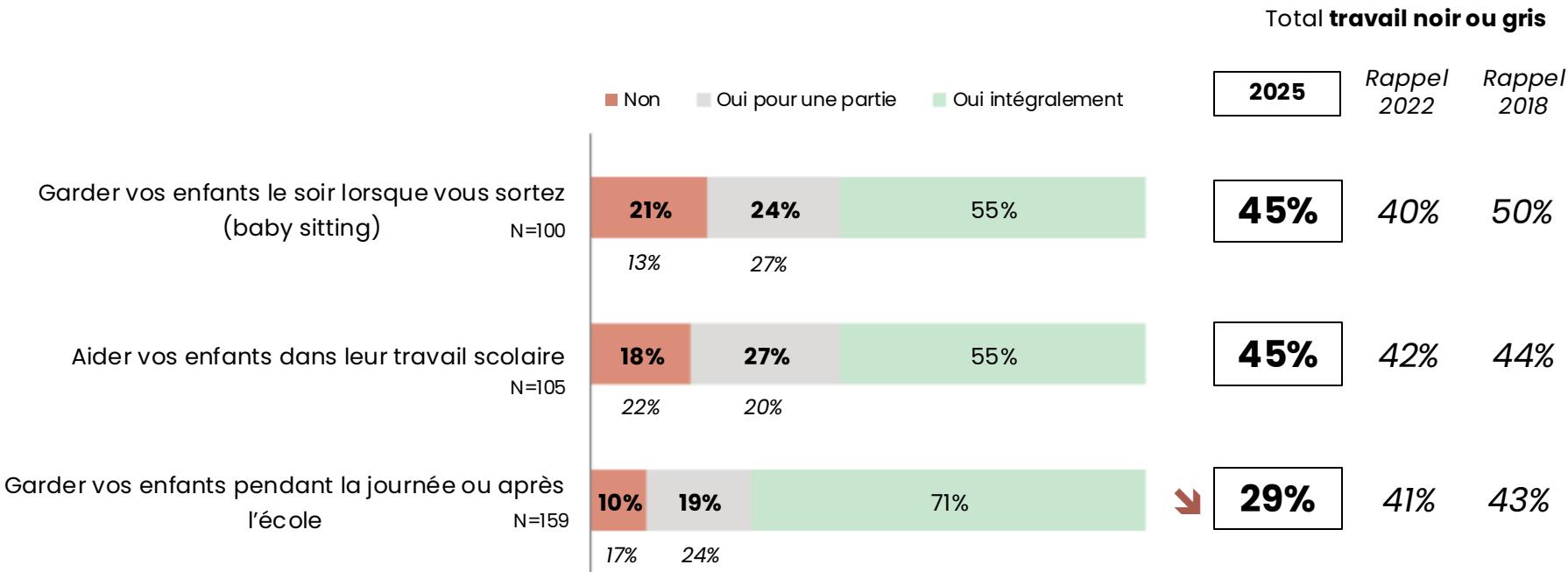
Annexes

.01

Le travail au noir côté employeur

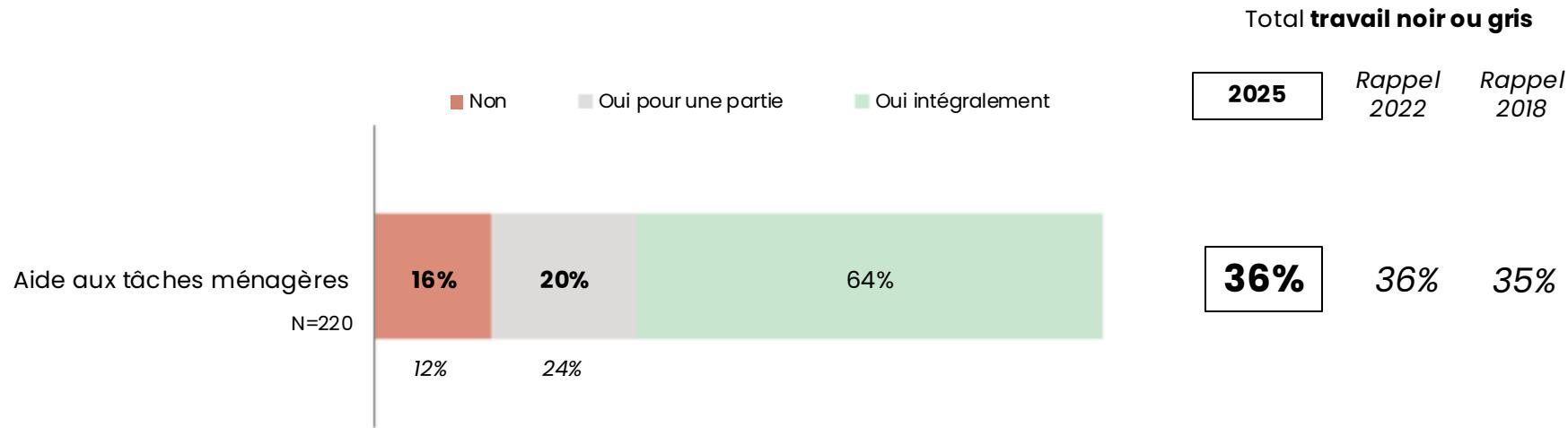
La pratique du travail au noir/gris reste ancrée pour la garde d'enfant. Seule celle en journée ou après l'école a baissé : -12 points en 3 ans.

Q3. En 2024, avez-vous déclaré les sommes versées à la ou les personne(s) que vous avez employée(s) pour vous aider pour...



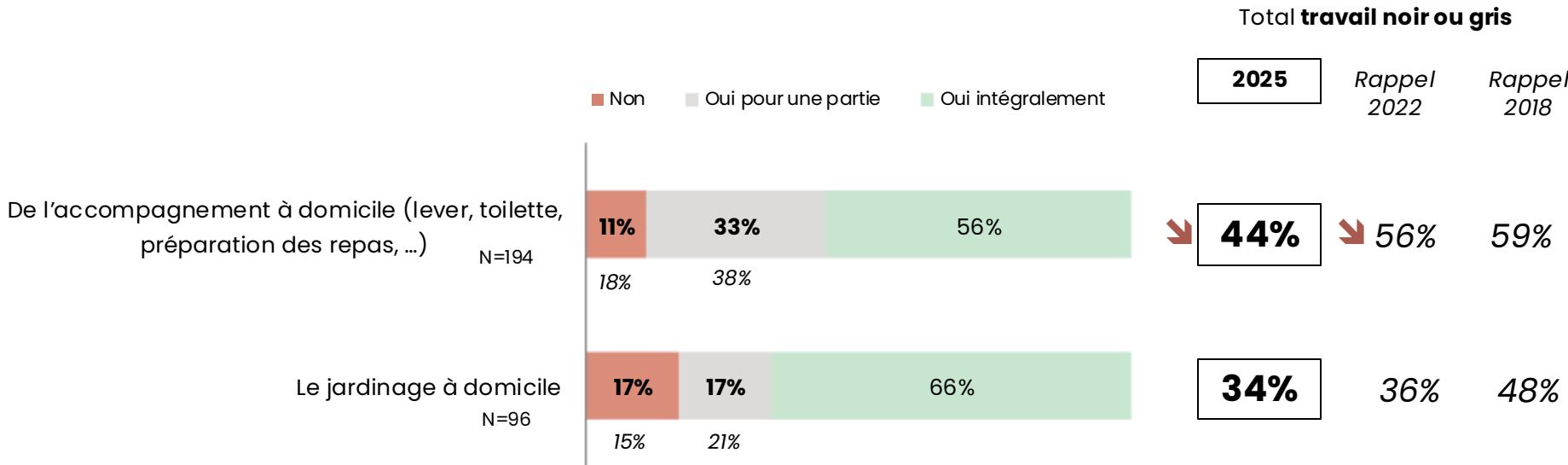
Les différents dispositifs mis en place depuis 2018 n'ont pas permis à date de réduire le travail non déclaré totalement ou partiellement.

Q5. En 2024, avez-vous déclaré les sommes versées à la ou les personne(s) que vous avez employée(s) pour vous aider pour...



Le recours au travail déclaré a gagné 12 points depuis 2022 pour l'accompagnement à domicile. Pour l'entretien des espaces verts, l'édition 2025 confirme la tendance à la baisse mesurée en 2022 avec deux tiers des travaux aujourd'hui déclarés.

Q7. En 2024, avez-vous déclaré les sommes versées à la ou les personne(s) que vous avez employée(s) pour vous aider pour...



Le recours au travail au noir ou au gris diminue : -10 points en 7 ans.

Cette tendance s'explique principalement par les prestations de type CARE, pour lesquelles le travail au noir recule fortement, contrairement aux prestations de type HOME.

	2025		2022		2018	
CARE						
Ont recours au travail au gris	28%	N=67	34%	N=78	45%	N=111
Ont recours au travail au noir	21%	N=50	27%	N=63	30%	N=74
Total – Ont recours au travail noir ou gris	 46%	N=108	 57%	N=133	67%	N=165
HOME						
Ont recours au travail au gris	23%	N=66	26%	N=71	28%	N=91
Ont recours au travail au noir	22%	N=64	18%	N=49	20%	N=65
Total – Ont recours au travail noir ou gris	42%	N=123	43%	N=117	46%	N=148
Global (CARE + HOME)						
Ont recours au travail au gris	26%	N=99	30%	N=111	38%	N=155
Ont recours au travail au noir	27%	N=104	27%	N=103	31%	N=126
Total travail noir ou gris	48%	N=183	52%	N=196	58%	N=241

.02

Le travail au noir côté employé

Moins de 10% des Français âgés de 18 ans et plus ont travaillé sans être déclarés toutes activités confondues. Un score stable par rapport à 2022. Et ce malgré une connaissance des risques encourus pour plus des trois quarts d'entre eux.

Q9. Vous est-il arrivé d'être rémunéré pour effectuer des services à domicile (baby-sitting, ménage, soutien scolaire, petit jardinage) sans être déclaré ...
N=1002

- Oui cela m'est arrivé dans le passé mais plus maintenant
- Oui cela m'est arrivé régulièrement en 2024
- Oui cela m'est arrivé de temps en temps en 2024
- Non



33% ont déjà travaillé au noir
(29% en 2022)

8% ont déjà travaillé au noir en 2024
(8% en 2022)

Moins de 35 ans : 55%

Hommes : 27%
Femmes : 39%

Moins de 35 ans : 19%

Q16. Etes-vous conscient des risques pris en recourant au travail au noir ?

N=332 personnes ayant déjà travaillé sans être déclarées

- Pas du tout
- Peu
- Assez
- Tout à fait



77% des personnes ayant déjà travaillé sans être déclarées sont conscientes des risques
(75% en 2022 ; 74% en 2018)

Hommes : 86%
Femmes : 72%

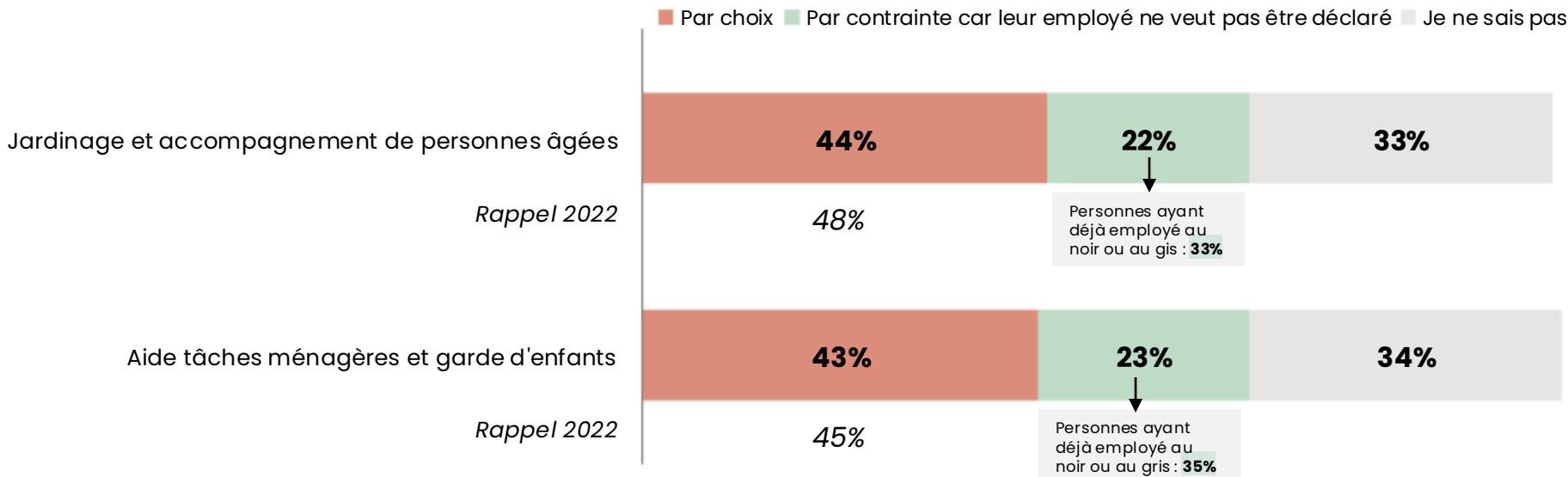
.03

La vision du travail au noir par les Français

Comme en 2022, le recours au travail au noir est considéré comme un choix de l'employeur, quel que soit le service.

Q10/10BIS. Pensez-vous que les personnes qui **font travailler** quelqu'un sans le déclarer pour ... le font généralement ...

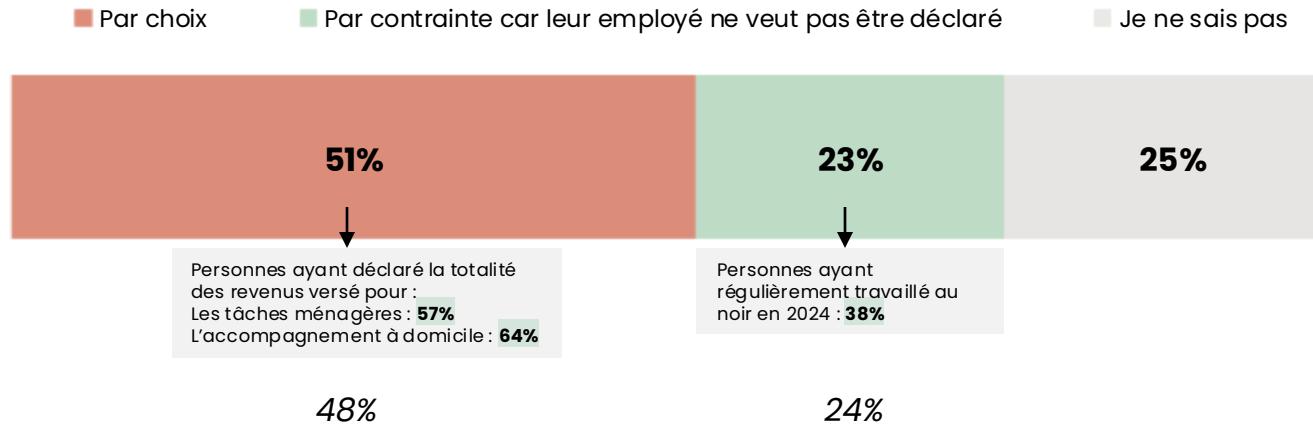
N=1002



De la même façon, pour les Français, les personnes qui travaillent sans être déclarées le font plutôt par choix. Celles qui n'ont pas toujours été déclarées en 2024 expriment davantage qu'il s'agit d'une volonté de l'employé.

Q11. Pensez-vous que les personnes qui **travaillent sans être déclarées** le font généralement ... ?

N=1002



Depuis 2018, la notoriété des impacts négatifs du travail non déclaré ne progresse pas. Les femmes ne le considèrent pas nécessairement comme un facteur d'aliénation qui les touche directement.

Q12. Voici différentes opinions sur le travail non déclaré. Pour chacune, pensez-vous qu'elle soit vraie ou fausse ...

N=1002

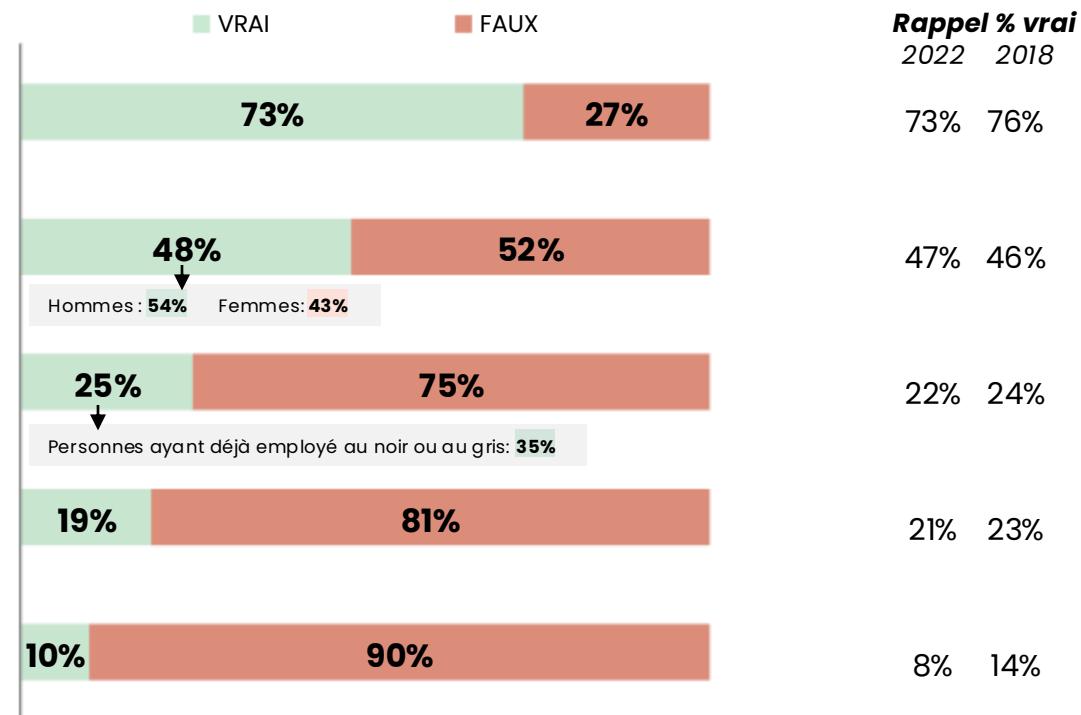
Travailler de manière déclarée permet de s'intégrer socialement

Le travail au noir, particulièrement pour les femmes, est un facteur d'aliénation

Le travail non déclaré chez les particuliers, c'est toléré

Il n'existe pas de possibilité d'évolution dans les métiers de services à la personne, mieux vaut travailler au noir

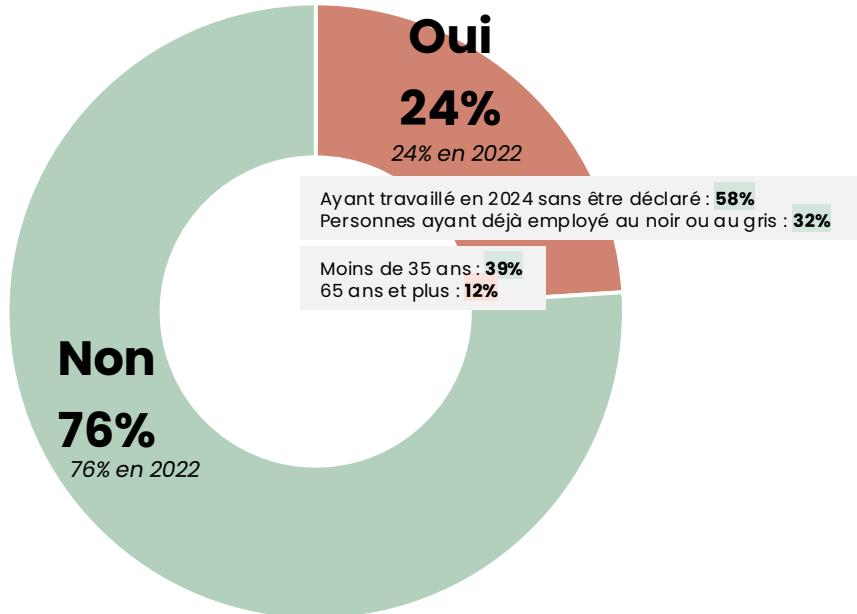
Le travail non déclaré chez les particuliers, c'est sans danger



Comme en 2022, la majorité des Français considère que faire travailler ou travailler au noir n'est pas un acte citoyen. Ce rejet est d'autant plus marqué chez les personnes les plus âgées. À l'inverse, ceux qui ont recours au travail non déclaré sont moins nombreux à partager cet avis.

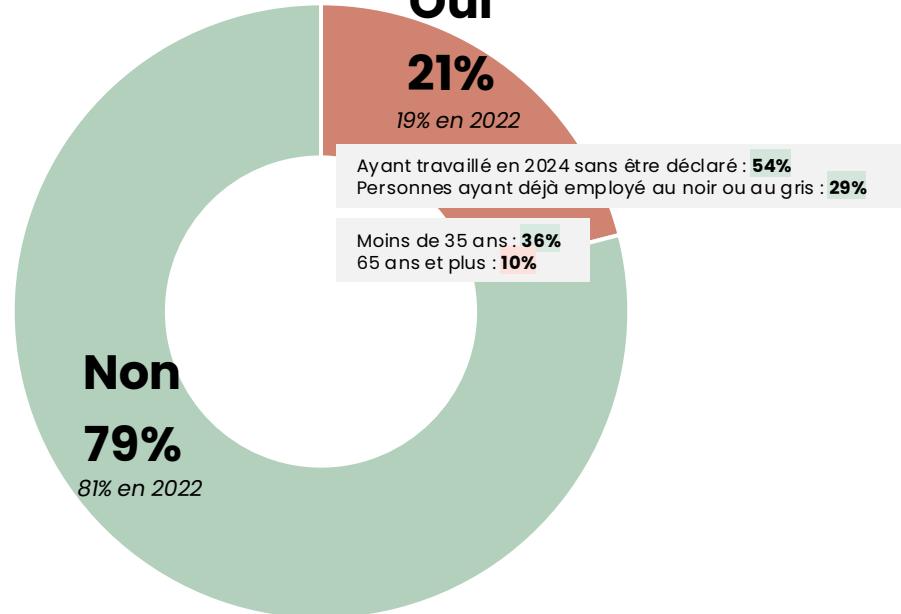
Q8. Pensez-vous que faire travailler au noir c'est citoyen ?

N=1002



Q13. Pensez-vous que travailler au noir c'est citoyen ?

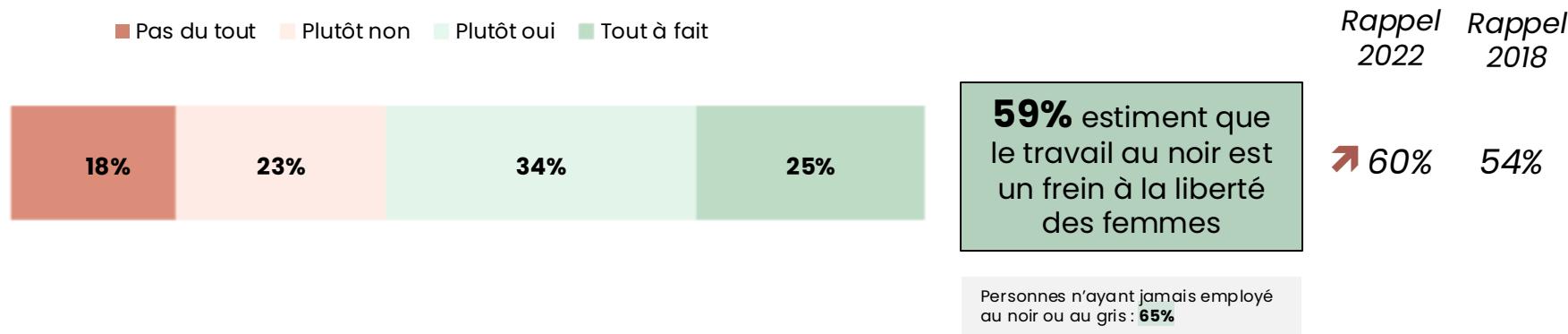
N=1002



Comme en 2022, 6 Français sur 10 considèrent le travail au noir comme un frein à la liberté des femmes. Ce point de vue est davantage partagé par ceux qui n'ont jamais eu recours à ce type d'emploi.

Q14. Selon vous, le travail au noir est-il un frein à la liberté des femmes ?

N=1002



Des aides financières et une meilleure information (en particulier à destination des employés) restent les 2 principaux leviers pour lutter contre le travail au noir.

Q21. Quelles seraient à votre avis dans cette liste les 2 mesures les plus efficaces pour lutter contre le travail non déclaré ?

N=1002

Rappel
2022

Augmenter les aides pour réduire le coût de l'emploi à domicile déclaré

En premier En deuxième

Total

43%

29%

15%

44%

Personnes ayant déjà travaillé au noir : **54%**

Mieux informer le personnel sur les avantages du travail déclaré et les inconvénients du travail non déclaré

En premier En deuxième

41%

43%

18%

23%

Mieux informer les employeurs sur les avantages du travail déclaré et les inconvénients du travail non déclaré

En premier En deuxième

30% ↘

35%

12%

18%

Augmenter les contrôles

En premier En deuxième

29%

26%

15%

14%

Augmenter les sanctions vis-à-vis des employeurs qui embauchent du personnel non déclaré

En premier En deuxième

27%

24%

14%

13%

Faire mieux connaître des prestataires professionnels qui offrent des prestations de service à domicile

En premier En deuxième

19%

21%

9%

10%

Augmenter les sanctions vis-à-vis du personnel qui travaille sans être déclaré

En premier En deuxième

10%

4%

7%

10%

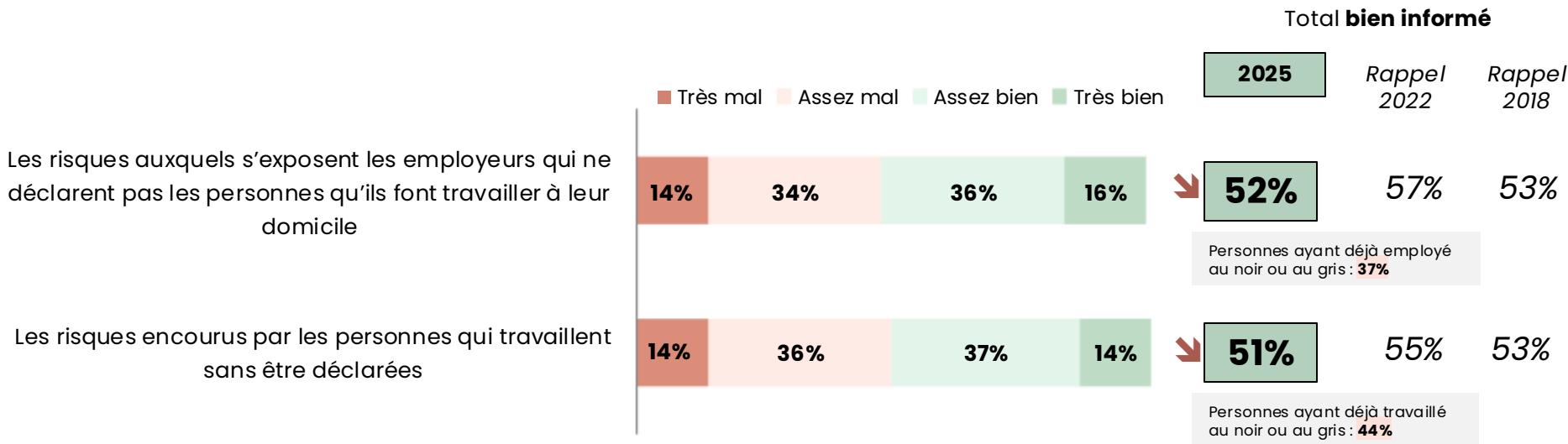
.04

La connaissance des risques du travail au noir

Comme en 2018, un Français sur deux se sent encore mal informé sur les risques liés au travail non déclaré. Ce score est plus élevé chez les personnes concernées.

Q15. Vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal ou très mal informé sur...

N=1002



Comme en 2022, le risque d'emprisonnement et les fortes indemnités de licenciement restent les risques les moins connus.

Q17. Pour chacun des risques suivants, diriez-vous qu'on y est très, assez, peu ou pas du tout exposé lorsqu'on fait travailler à son domicile quelqu'un qu'on ne déclare pas ?

N=1002

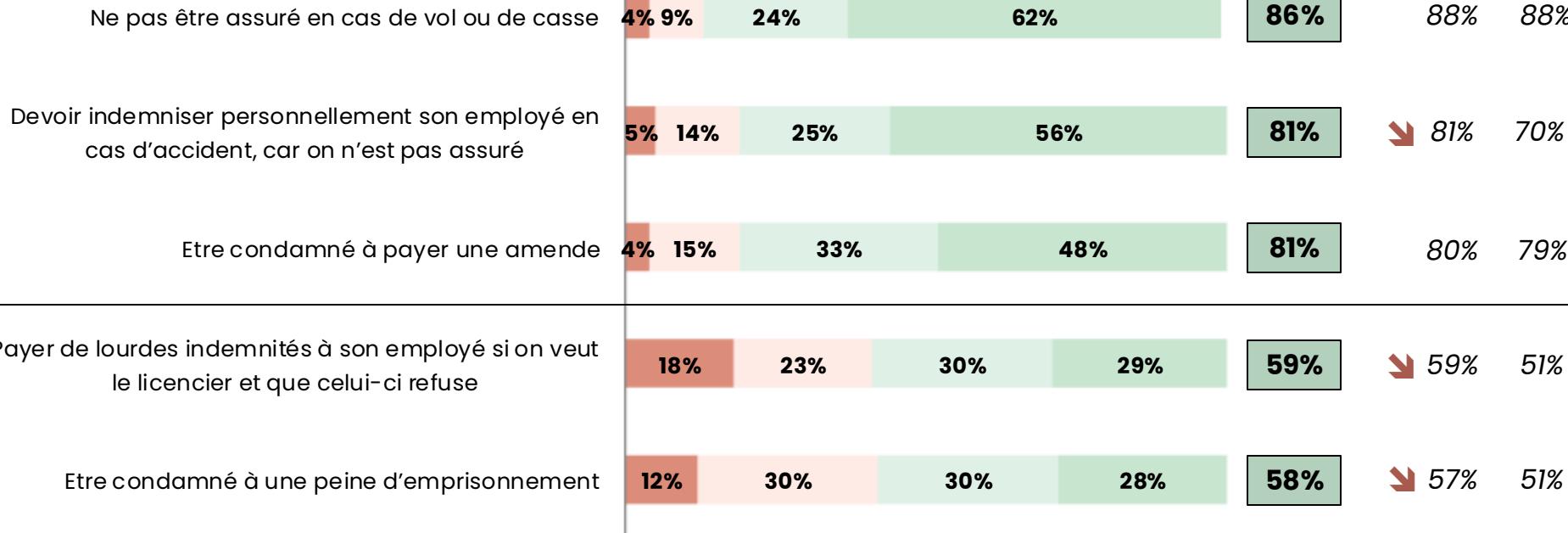
Total exposé

■ Pas du tout ■ Peu ■ Assez ■ Très

2025

Rappel
2022

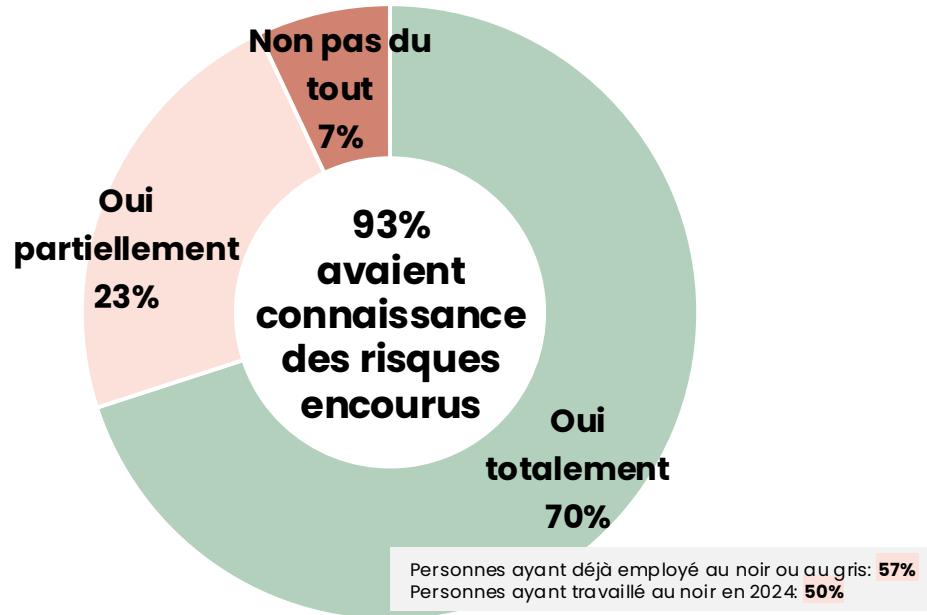
Rappel
2018



Les Français connaissent l'impact du travail non déclaré sur les ressources financières et plus largement sur la vie des employés concernés. Ceux qui ont recours au travail au noir (employeur/employé) connaissent moins ces impacts.

Q17BIS. Une personne qui n'est pas déclarée (travaille au noir) n'a plus de revenus en cas d'accident, de maladie, de congé maternité, de chômage et ne bénéficiera pas de pension de retraite. Elle n'a pas non plus de fiche de paie et ne peut donc louer seule un logement ou contracter un crédit.
Aviez-vous connaissance de tout cela avant que je vous l'énonce ?

N=1002



.05

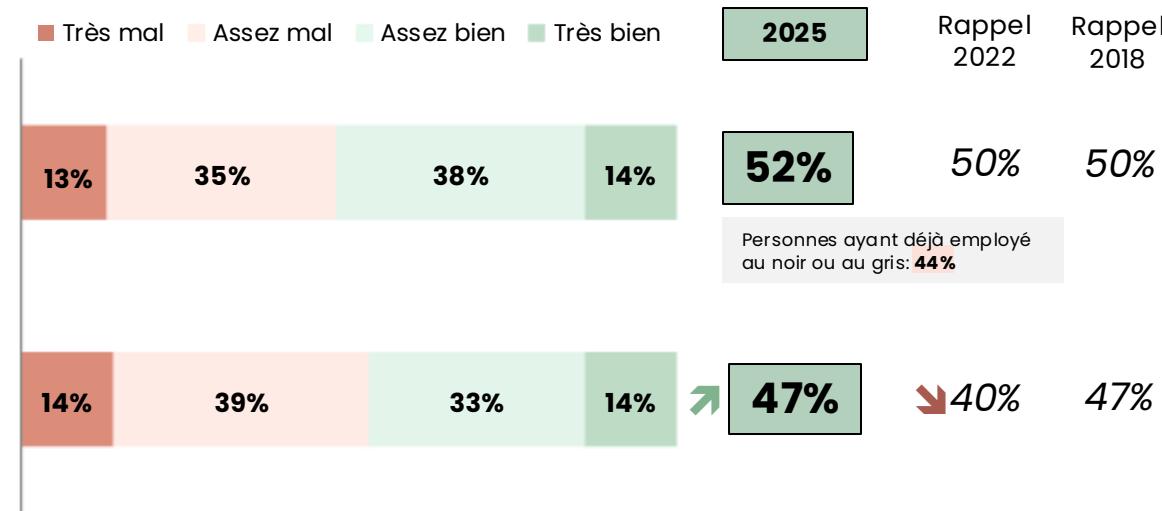
La connaissance des avantages fiscaux

Un Français sur deux seulement se dit bien informé sur les avantages fiscaux et financiers liés à la déclaration des employés à domicile. Ils sont encore moins nombreux à connaître les pertes que cela cause à l'État.

Q18. Vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal ou très mal informé sur...

N=1002

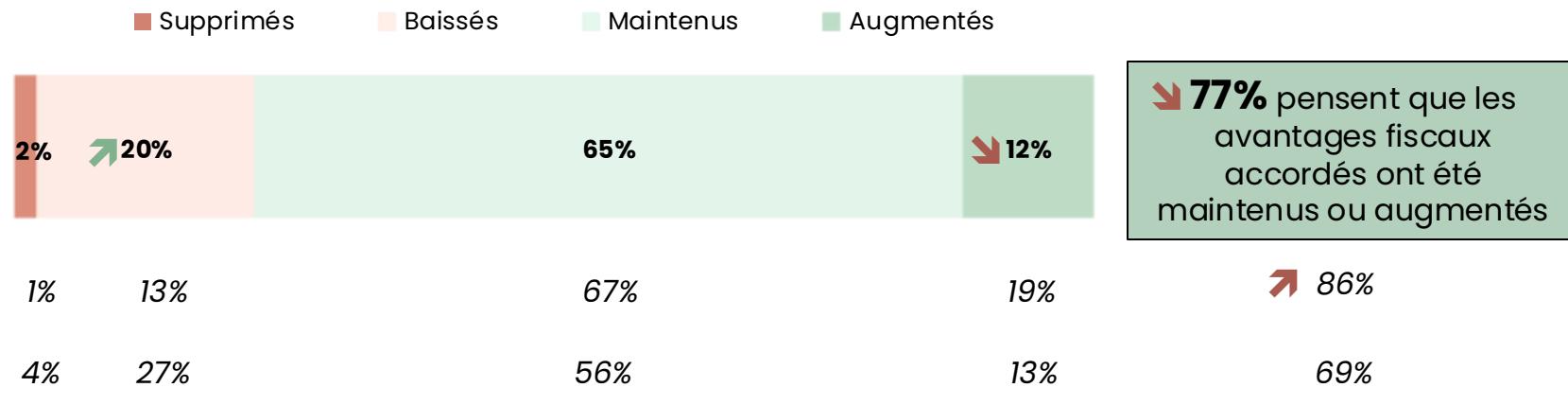
Total **bien informé**



En 2025, un Français sur 5 pense que les avantages fiscaux ont été baissés (+7 points vs 2022). Les débats publics sur ce sujet ont sans doute contribué à cette dégradation.

Q19. Selon vous en 2024, les avantages fiscaux accordés à ceux qui déclarent leurs employés à domicile ont-ils été...

N=1002



Les Français qui pensent que les avantages fiscaux ont baissé ont davantage recours au travail gris/noir sur des prestations home (+10 points vs global). Ils sont plus nombreux à penser que faire travailler ou travailler au noir est un acte citoyen (+9 points). Ils sont moins conscients des risques encourus (-11 points). Ces personnes pensent qu'il n'y a pas de crédit d'impôt pour des prestations déclarées de type care (18% versus 12% au global). Et ils méconnaissent l'existence de l'avance immédiate du crédit d'impôt (71% vs 54% au global des Français).

Deux Français sur trois connaissent l'existence du crédit d'impôt. Un score stable depuis 2022. Mais l'information globale, elle, peine toujours à progresser.

Q20. Voici différentes opinions sur le travail non déclaré. Pour chacune, dites si elles sont vraies ou fausses ...

N=1002

Il existe une réduction d'impôt, qui permet de récupérer 50% des sommes dépensées dans les services à domicile déclarés (ménage, garde d'enfants, jardinage,...) sous forme de chèque de remboursement

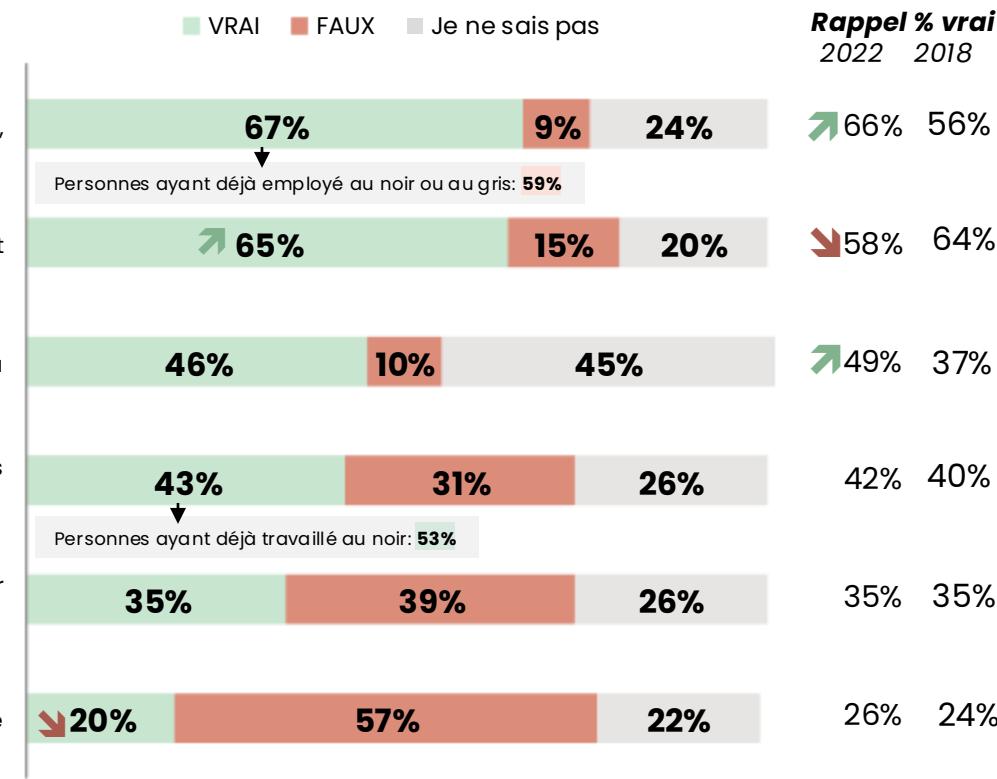
Une personne qu'on ne déclare pas, on peut s'en séparer quand on veut

Grâce au CESU (Chèque Emploi Service Universel), les entreprises et les administrations peuvent offrir à leurs salariés plus de 1800 € par an de services à domicile (ménage, gardes d'enfants, ...), nets de charges et d'impôt

Pour le ménage ou la garde d'enfants, le jardinage ou l'accompagnement des seniors prendre quelqu'un qu'on ne déclare pas, ça revient moins cher

Il y a des formalités administratives compliquées quand on veut employer quelqu'un pour vous aider à domicile

Il est plus avantageux pour un employé de maison de ne pas être déclaré

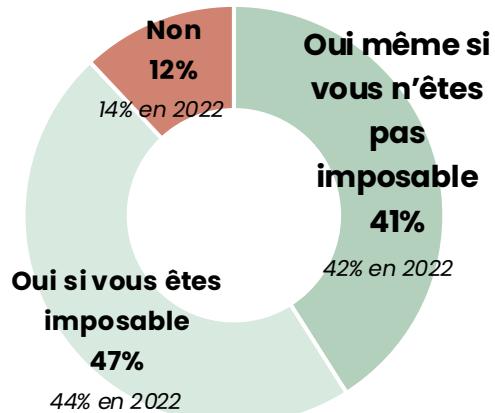


Le crédit d'impôt reste méconnu des foyers non imposables.

Parmi ceux qui savent qu'un emploi déclaré ouvre droit à un crédit d'impôt, seule la moitié connaît le montant exact du remboursement.

Q22. Selon vous, quand vous faites appel à du service à la personne déclaré, pouvez-vous avoir un crédit d'impôts, c'est à dire une partie des sommes versées vous est remboursée ?

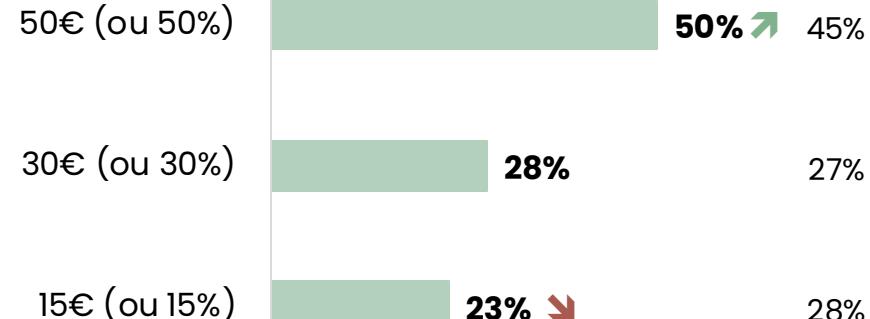
N=1000



Total
88% pensent que le travail déclaré ouvre à un crédit d'impôt
86% en 2022

Q23. Selon vous, pour 100 € payés dans du service à la personne, combien vous remboursent les impôts ?

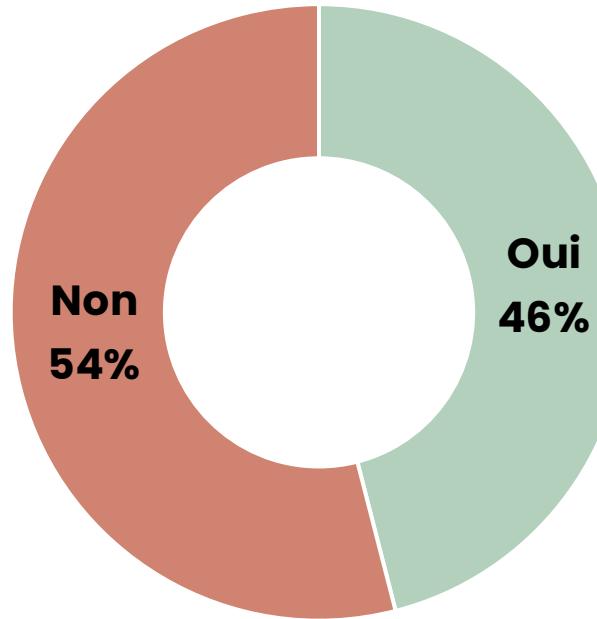
N=888 au courant du système de crédit d'impôt



Après plus de 3 ans de mise en place, l'avance immédiate de crédit d'impôt n'est connue que d'un Français sur deux.

Q24. Savez-vous qu'il existe l'avance immédiate de crédit d'impôts, c'est-à-dire que vous pouvez avoir recours au service à la personne sans avancer le crédit d'impôt depuis 2022 ? Vous ne payez donc que le montant dû à l'organisme que vous avez choisi.

N=1002



Formulation différente en 2022 : A partir de 2022, le crédit d'impôt va être immédiat, instantané. Chaque mois, vous n'allez payer que la somme nette c'est-à-dire après avoir soustrait le montant du crédit d'impôt. Vous n'aurez plus à avancer l'argent jusqu'à l'année suivante. Le saviez-vous ?

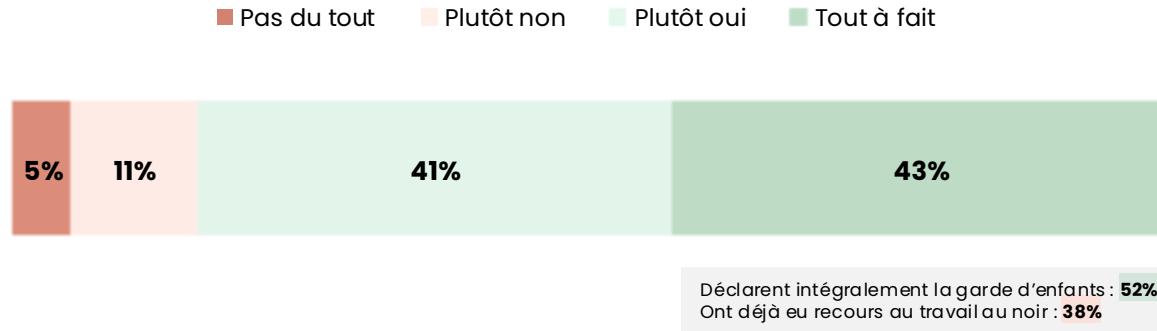
.06

L'impact des avantages fiscaux sur le travail au noir

La réduction ou la suppression du crédit d'impôt entraînerait une hausse du recours au travail non déclaré selon les Français.

Q31. Pensez-vous que la suppression (ou la réduction) du crédit d'impôts augmenterait/favoriserait le travail non déclaré ?

N=1002



84% pensent que la suppression ou la réduction du crédit d'impôt augmenterait ou favoriserait le travail non déclaré

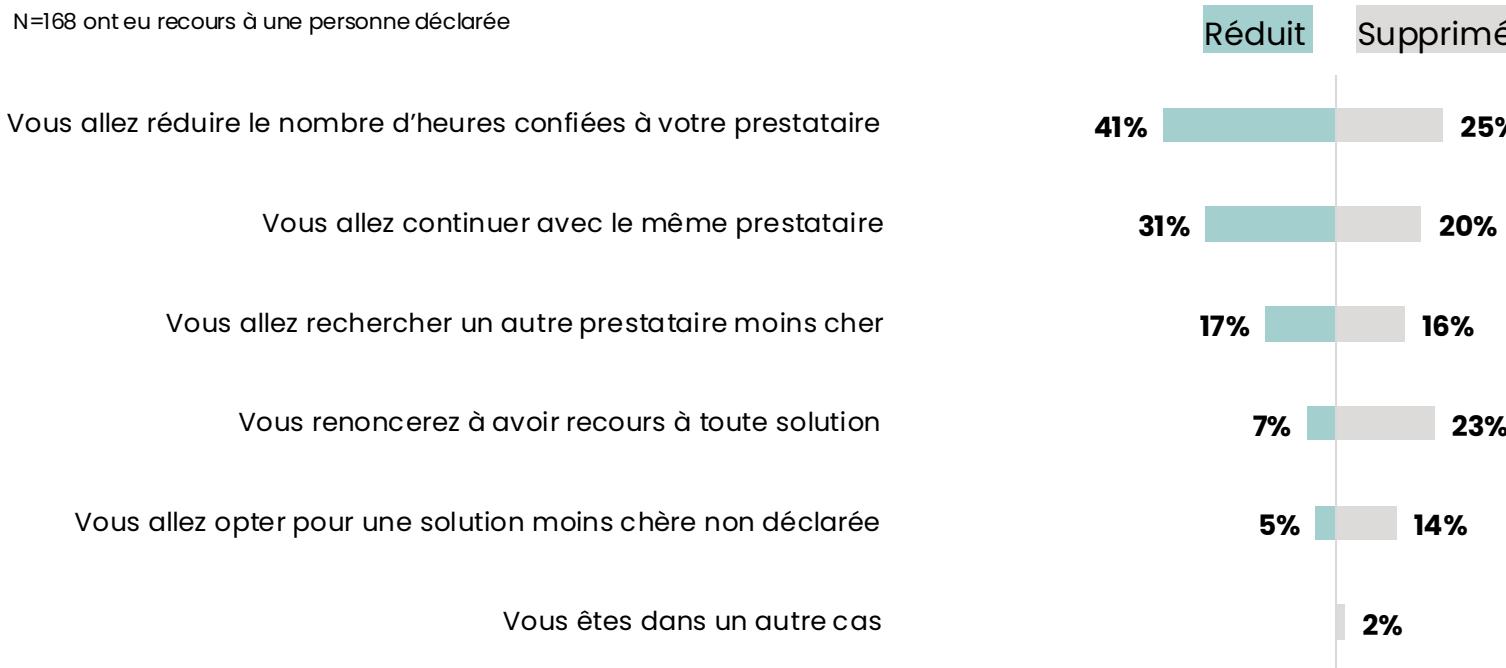
La réduction du crédit d'impôt (de 50 à 40%) ou sa suppression contribuerait à détruire l'emploi sur ce secteur et favoriserait le travail non déclaré.

41 % des clients réduiraient le nombre d'heures en cas de réduction du crédit d'impôt, 23 % y renonceraient totalement en cas de suppression.

Q29. Imaginons que le crédit d'impôt soit **réduit** (par exemple de 50% à 40%) que feriez-vous ?

Q30. Imaginons que le crédit d'impôt soit **réduit supprimé** que feriez-vous ?

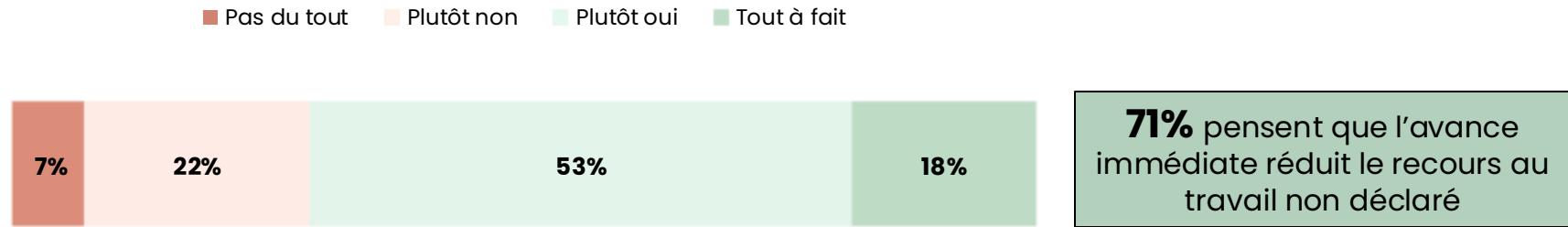
N=168 ont eu recours à une personne déclarée



7 Français sur 10 considèrent que l'avance immédiate réduit le travail non déclaré.

Q25. Pensez-vous que l'avance immédiate réduit le recours au travail non déclaré dans les services à la personne ?

N=1002

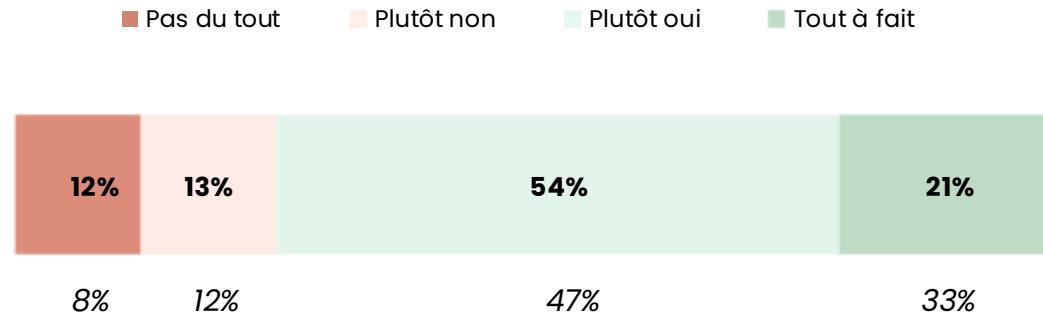


Formulation différente en 2022 : Ce crédit d'impôt immédiat, instantané va t-il favoriser le recours à des services à la personne déclarés ? 81% en 2022

L'avance immédiate a influencé les trois quarts des Français ayant recours au travail déclaré. Un score plus marqué pour l'accompagnement à domicile ou le jardinage.

Q26. Dans quelle mesure l'avance immédiate de crédit d'impôts a-t-elle influencé votre décision d'avoir recours à un prestataire déclaré ?

N=168 ont eu recours à une personne déclarée



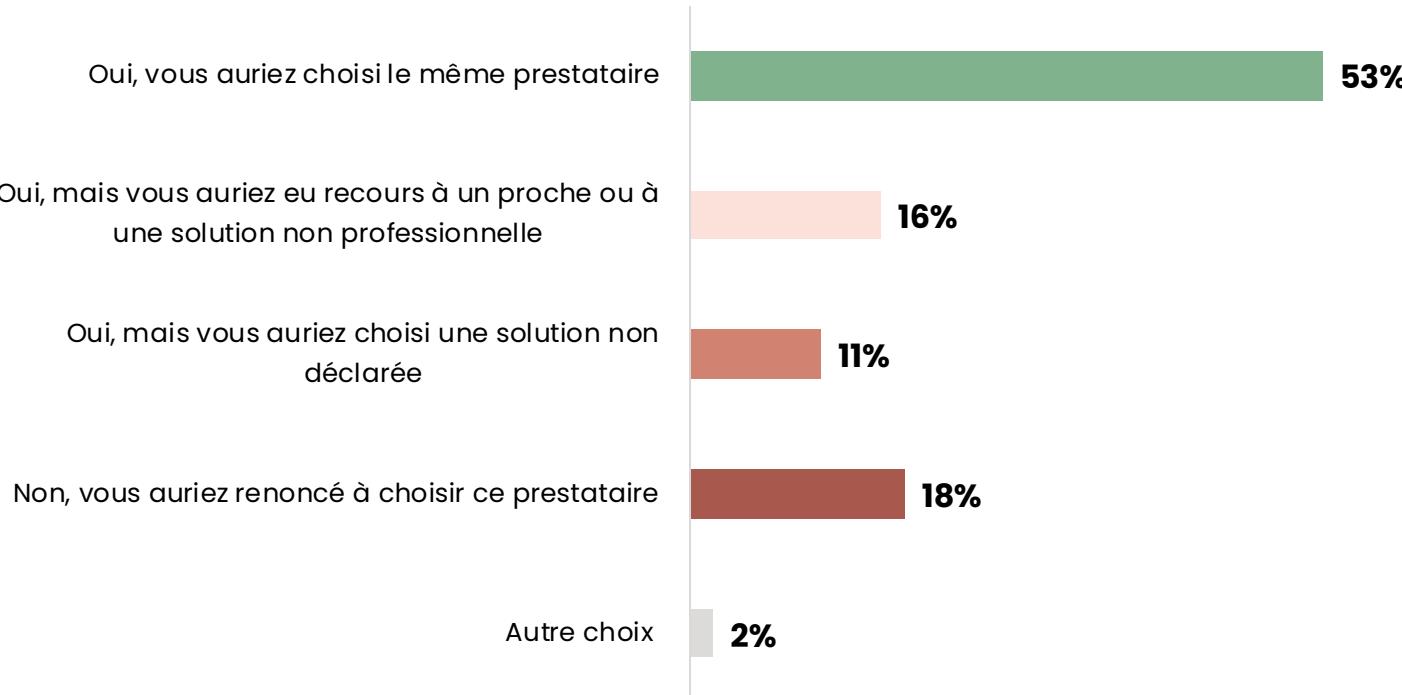
75% des personnes qui ont recours à une personne déclarée pensent que l'avance immédiate a influencé leur décision d'avoir recours à un prestataire déclaré

Font régulièrement appel :
A de l'accompagnement à domicile: **91%**
A du jardinage à domicile: **93%**

Sans l'avance immédiate, le recours au travail déclaré par un prestataire aurait été réduit de moitié.

Q27. Sans avance immédiate de crédit d'impôt, auriez-vous eu recours au service à la personne

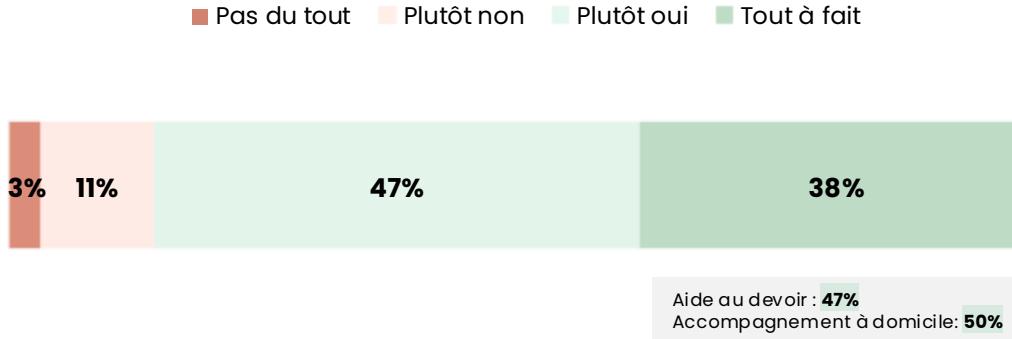
N=168 ont eu recours à une personne déclarée



L'avance immédiate du crédit d'impôt est une mesure performante et incitative au recours au travail déclaré pour près de 9 Français sur 10 concernés.

Q28. Diriez-vous que cette avance du crédit d'impôt vous incite à faire le choix d'une solution déclarée ?

N=168 ont eu recours à une personne déclarée

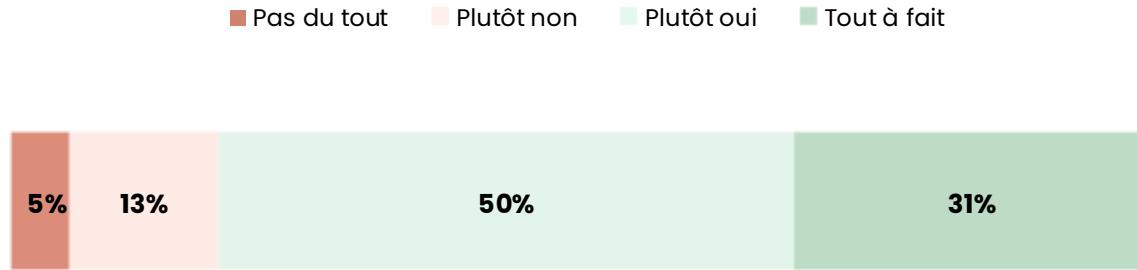


86% des personnes qui ont recours à une personne déclarée disent que l'avance du crédit d'impôt les incite à faire le choix d'une solution déclarée

L'avance immédiate du crédit d'impôt est un levier performant pour inciter au travail déclaré.

Q32. L'avance de crédit d'impôt vous incite-t-elle à déclarer les personnes que vous allez rémunérées ?

N=182 ont eu recours au travail au noir



81% des personnes ayant recours au travail au noir déclarent que l'avance de crédit d'impôt les incite à déclarer les personnes qu'elles vont rémunérées

.07

Conclusions

oui care 

En 2025, le **travail au gris et au noir reste ancré** dans les pratiques de nombreux Français. En 2022, le travail au noir ou au gris représentait 52% des prestations, il en représente encore 48% aujourd’hui.

Cependant **il régresse dans les prestations de services à la personne** comme la garde d’enfants en journée/après l’école ou l’accompagnement à domicile : une diminution de 12 points en 3 ans.

L'avance immédiate du crédit d'impôt joue un rôle central dans la lutte contre le travail non déclaré. Elle est perçue comme un levier efficace pour inciter à la déclaration des emplois à domicile.

oui care

- **7 Français sur 10 estiment que l'avance immédiate contribue à réduire le recours à ces pratiques** (71%).
- Pour **3 déclarants sur 4**, cette mesure **a pesé dans la décision de recourir à un prestataire déclaré**. Sans elle, 11% auraient basculé vers une solution non déclarée, et 18% y auraient renoncé.
- Dans les faits, **86% des personnes déclarant un intervenant à domicile affirment que l'avance du crédit d'impôt les incite à rester dans le cadre légal**, une influence encore plus marquée pour les services liés à l'accompagnement ou au soutien scolaire.
- Mais **cette dynamique reste fragile** : en cas de réduction ou de suppression du crédit d'impôt (de 50% à 40%), 1 déclarant sur 4 envisage de réduire le nombre d'heures déclarées, 14% opteraient pour une solution non déclarée, et 23% renonceraient purement au service.
- Et **84% estiment qu'une telle suppression favoriserait le travail non déclaré**.

oui care

Dans ce contexte, mieux faire connaître les risques encourus en cas de recours au travail non déclaré reste un enjeu. Les Français qui y ont recours sont aussi ceux qui en ignorent le plus souvent les conséquences.

Enfin, **l'information globale sur les dispositifs d'incitation, tels que la réduction d'impôt et l'avance immédiate du crédit d'impôt, peine à progresser.**

Plus de la moitié des Français **ignorent encore l'existence de l'avance immédiate.** Et 52% des Français **se sentent mal informés sur les avantages fiscaux** liés au travail déclaré. Ces **deux leviers**, pour être pleinement efficaces, **doivent donc être maintenus et mieux diffusés** pour continuer à faire reculer le travail non déclaré.

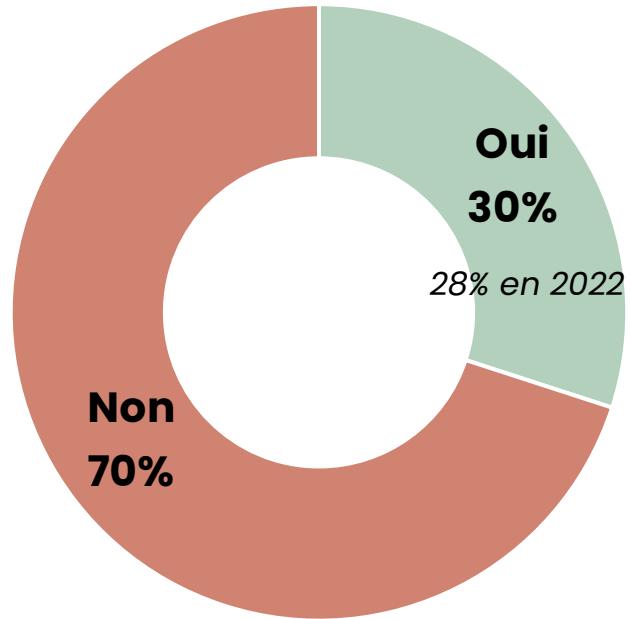
oui care

.08

Annexes.

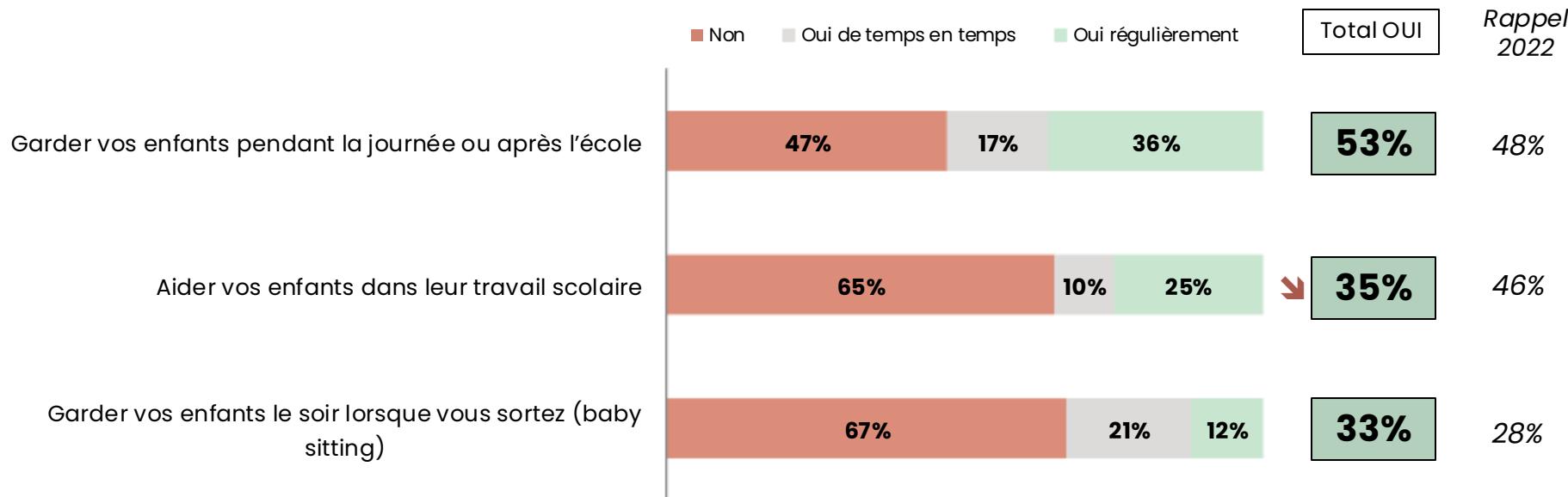
Q1. Avez-vous des enfants de moins de 16 ans vivant dans votre foyer ?

N=1002



Q2. En 2024, vous êtes-vous fait aider par quelqu'un que vous avez rémunéré pour ...

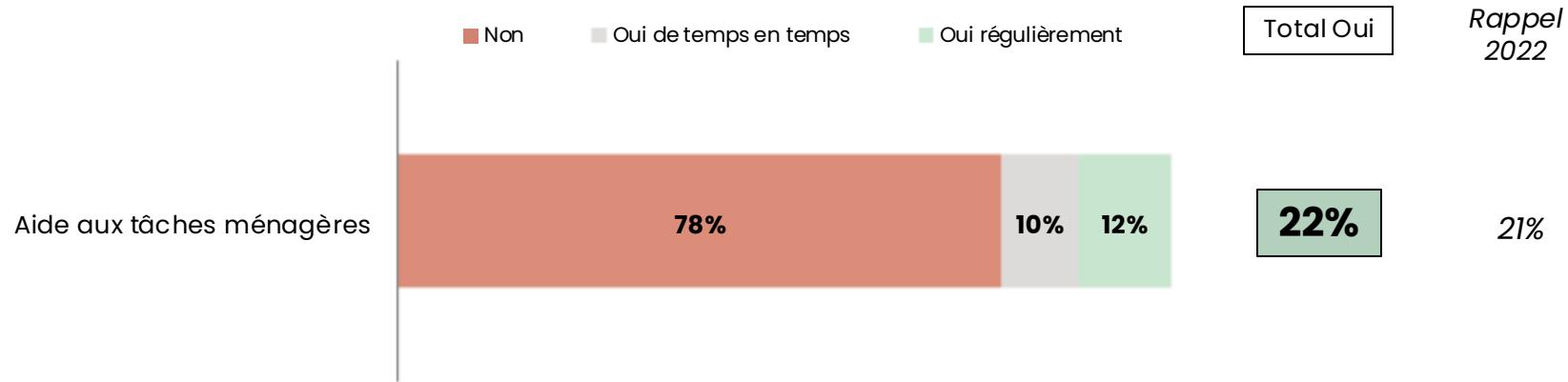
N=300 qui ont des enfants de moins de 16 ans vivant dans leur foyer



Les Français qui ont des enfants sont 64% à s'être fait aider par une personne rémunérée pour leur enfant en 2024 (63% en 2021).

Q4. En 2024, vous êtes-vous fait aider par quelqu'un que vous avez rémunéré pour effectuer des tâches ménagères ...

N=1002



Q6. En 2024, avez-vous déclaré les sommes versées à la ou les personne(s) que vous avez employée(s) pour vous aider pour...

N=1002

